

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah MICHON, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D31032025_23 : Convention avec le SyDEV pour réalisation d'une opération de rénovation des boules (L.RN.152.24.003)

Mesdames Sarah MICHON et Nathalie KARCHER s'étant absentes,

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie, expose que l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction des nuisances lumineuses impose la suppression des luminaires de type boules au 1er janvier 2025. Le Comité Syndical du SyDEV a validé lors de son assemblée générale du 17 juin 2019 la planification pour la suppression de ces boules sur 2023-2031 au regard des nuisances lumineuses et de leur vétusté.

Le dispositif Fonds Vert qui vise à accélérer la transition écologique prévoit des subventions pour le renouvellement des parcs de luminaires anciens, permettant la création de trame noire pour la faune nocturne. Le SyDEV a, par conséquent, déposé plusieurs demandes de subventions et a obtenu un financement de plus 375 000€ fin 2024.

Les règles financières de 2025 du SyDEV, prévoyant initialement une participation de la part des communes de 70% du montant hors taxe pour le remplacement des boules, ont été modifiées afin de verser intégralement la subvention obtenue aux adhérents, ce qui permet de limiter la participation de la commune à 30% du coût des travaux.

Monsieur RETAILLEAU expose les conditions financières de l'opération :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	237 673,00	285 208,00	237 673,00	30,00 %	71 302,00
TOTAL PARTICIPATION					71 302,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention L.RN.152.24.003 proposée (en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférant à ce dossier.

La secrétaire de Séance,
Lynda PROVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre